

CONSEIL FÉDÉRAL (1941-1943)

Amiral Jean Decoux,
À la barre de l'Indochine,
Plon, 1950, 510 p.

[391] Je dois aborder maintenant le cas, particulièrement suggestif, des soi-disant « corps élus ». Je me bornerai d'ailleurs à mentionner celles de ces assemblées qui, jusqu'en 1940, jouissaient à juste titre d'une renommée particulièrement fâcheuse, savoir :

- en Cochinchine (vieille colonie), le Conseil colonial ;
- dans les pays de protectorat (Annam-Tonkin-Cambodge-Laos), les Chambres des représentants du peuple ;
- sur le plan général, le Grand Conseil des intérêts financiers et économiques.

Toutes ces assemblées étaient mixtes, à l'exception des Chambres des représentants du peuple, composées uniquement d'autochtones.

Nés de la surenchère électorale, ces divers corps élus s'étaient montrés particulièrement nocifs pendant les périodes où la politique intensifiait ses ravages dans la métropole et, par [392] voie de conséquence, dans l'Empire. Se trouvant affectées, par leur essence même, des tares congénitales qui caractérisent tout parlement, les assemblées en cause ne possédaient toutefois ni la compétence, ni l'autorité des collèges métropolitains. Elles se bornaient donc à soutenir, auprès d'une clientèle nombreuse et intéressée, leur prestige chancelant, à coup de démagogie et de chantage politique.

Ce fut particulièrement le cas, tout au long des années troubles qui se déroulèrent depuis l'avènement du Front populaire (été de 1936) jusqu'au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale. Durant cette triste période, les corps élus éprouvaient un malin plaisir à mettre périodiquement en échec l'autorité responsable, en particulier lors de la discussion annuelle du budget. En chaque fin d'exercice, les textes en vigueur exigeaient, en effet, que les prévisions budgétaires fussent présentées par le gouverneur de la Cochinchine devant le « Conseil colonial », après quoi le secrétaire général soutenait à son tour, au nom du gouverneur général, le projet de budget général devant le « Grand Conseil ».

Les débats qui se déroulèrent à la fin de 1940, quelques mois à peine après ma prise de fonctions, au sein du Conseil colonial à Saïgon, furent particulièrement pénibles, et le gouverneur de la Cochinchine alors en fonction y fut fort malmené. De telles scènes, si elles avaient dû se reproduire souvent dans les circonstances graves que traversait l'Indochine, risquaient de mettre gravement en péril l'exercice de l'autorité gouvernementale.

C'est donc sans le moindre regret, et même avec une réelle satisfaction, que j'appris, au début de 1941, que le gouvernement du Maréchal, invoquant la situation de fait existant déjà dans la Métropole, avait décidé de mettre en sommeil toutes les assemblées élues fonctionnant dans les diverses parties de l'Empire.

Il en fut ainsi en Indochine pour les divers organismes dont nous avons cité ci-dessus les principaux, qui furent, dès lors, remplacés, tout au moins à l'échelon local, par des commissions provisoires, dont les membres n'étaient plus élus, mais nommés désormais

par le gouverneur général. Ces commissions cessaient, d'autre part, d'avoir des pouvoirs délibératifs, pour ne plus garder à l'avenir qu'un simple rôle consultatif.

La lacune qu'avait créée à l'échelon fédéral la suppression du Grand Conseil, n'en subsistait pas moins dans son intégralité.

[393] Certains esprits malveillants pouvaient essayer de tirer parti de cette situation, en insinuant que le gouvernement de l'Indochine était en proie aux méthodes totalitaires ; mais, ce qui était plus grave, les élites autochtones pouvaient aussi se plaindre, avec quelque raison, de ne plus jouer officiellement un rôle assez important dans la préparation des grandes décisions touchant la vie intérieure de l'Indochine.

Ce dernier danger retint toute mon attention, et comme il convenait de parer au plus pressé, je proposai au gouvernement du Maréchal, dans le courant de l'année 1941, la création du premier Conseil fédéral d'Indochine, qui tint sa session inaugurale le 3 décembre 1941, et siégea ensuite régulièrement. Composé de vingt-cinq membres, tous autochtones, choisis pour leur seul mérite et leurs sentiments de loyalisme envers la France, ce nouveau Conseil, que je présidais personnellement, se réunissait en principe deux fois par an ; il était saisi de toutes les grandes questions intéressant l'existence et l'avenir de la Fédération ; et ses membres pouvaient, de leur côté, soulever, au cours d'une session, tout problème dont l'étude leur paraissait devoir mériter l'examen du Conseil.

La création de ce premier Conseil fédéral vint à son heure. A l'usage, elle répondit exactement au but que j'avais eu en vue, et ne manqua pas d'avoir sur l'opinion publique une grande portée politique, notamment parmi les élites autochtones.

Les [25] membres du conseil fédéral indochinois
(*L'Écho annamite*, 6 août 1941)

Hanoi, 6 août. — Par arrêté du 4 août, le gouverneur général de l'Indochine vient de désigner les personnalités indochinoises appelées à faire partie du Conseil fédéral indochinois. Ce sont :

1° pour la Tonkin : MM. Ho-dac-Diêm, tòng-dôc de Ha-dông ; Nguyễn-trong-Tan, tòng-dôc par intérim de Bacninh ; M^e Tran-van-Chuong, avocat à la Cour de Hanoï ; Nguyễn-van-Huyên, membre permanent de l'École française d'Extrême-Orient ; Pham-duy-Khiêm, professeur agrégé au Lycée Albert-Sarraut ; docteur Vu-ngoc-Anh, médecin de l'assistance à Thai-Binh.

2° pour la Cochinchine : MM. Nguyễn-thanh-Liem, industriel ; Truong vinh Tong, professeur de langue annamite ; Jacques Le-van-Duc, propriétaire foncier ; le docteur Nguyen-van-Thinh ; le doc-phu Ho-van Trung, fonctionnaire retraité ; le doc-phu Le-thanh-Long, fonctionnaire retraité.

3°. pour l'Annam : S.E. Ung Uy, tòng-dôc de la province de Thanh-Hoa ; S. E. Nguyễn hy Thuong-Tho, président du tribunal de la capitale ; M. Tôn-Thâ-Viên-Dê, industriel ; M. Ung-Da, agriculteur ; M. Tran-trong-Phuoc, médecin civil à Hué.

4° pour le Cambodge : S E. Chan Nak, président du sale Vinichhay ; MM. Tan-Mau, président de la Commission mixte de la Chambre des représentants du peuple du Cambodge ; Var Kamel, chauvaikhet de Kandal ; Nhiek Tiou Long, chauvaikhet de Kompong-Cham ; Poy Ngin, interprète principal en retraite, chef du 4^e quartier à Phnom penh.

6° pour le Laos : S. A. R. Tiao-Kham-Mao, secrétaire du Palais à Luang Prabang ; MM. Thao-Xoug, commis en service à Paksé ; Thit Pan, entrepreneur de transports fluviaux à Vientiane.

Arip.

Au Conseil fédéral de l'Indochine

Les membres cochinchinois
(*L'Écho annamite*, 11 août 1941)

La population annamite a appris avec plaisir la constitution du Conseil fédéral, sur l'initiative heureuse de l'amiral Decoux, grâce à laquelle la collaboration franco-indigène sera plus forte que jamais.

Le choix même des personnalités annamites est une indication de l'esprit dans lequel le Chef de la Colonie a tenu à ce que cette réforme s'accomplisse.

Pour la Cochinchine, les noms de M. Truong-vinh-Tông, du Dr Nguyễn-van-Thinh, de M. Ng.-thanh-Liêm, des *dôc-phu* Trung et Long, de M. Lê-van-Duc, sont synonymes d'artisans de l'amitié franco annamite.

Nous publions aujourd'hui une courte note biographique sur deux d'entre eux.

N. D. L. R.

Nicolas Truong-vinh-Tông

Né le 11 mars 1884, au village de Nhon-Giang, canton de Duong-Minh, province de Cholon, actuellement 10 a, quartier de la Ville de Cholon.

Fils de l'érudit Pétrus Truong-vinh-Ky.

À servi dans l'administration des Services civils indigènes durant 30 ans, dont 15 ans au Conseil privé de la Cochinchine.

A pris sa retraite proportionnelle en 1934.

Titres et décorations :

Naturalisé français, décret du 13-11-1909 ;

Kim-Tien de 3^e classe (28-12-21) ;

Kim Khanh de 3^e classe (24-12-27) ;

Chevalier du Dragon d'Annam (25 4 29) ;

Officier d'Académie (11-9-30) ;

Chevalier de la Légion d'honneur (29-4-37).

Après sa retraite, il s'est occupé des cours de langue annamite :

pour les membres de la Société des études indochinoises ;

pour les soldats et sous-officiers ;

pour les fonctionnaires civils et militaires ;

pour les assistants des diverses plantations ; continuant ainsi l'œuvre de rapprochement franco-annamite de son défunt père Pétrus Ky.

Depuis 1929, il a continué à prêter sa collaboration à l'Administration, en qualité de :
examineur au baccalauréat métropolitain et local ;

membre de la Commission centrale des examens des langues orientales ;

membre de la Commission chargée d'étudier les modalités d'une réglementation de l'exercice de la clientèle par des médecins fonctionnaires ;

membre du comité central de l'A.M.A.S.¹ ;

membre de la commission des bourses ;

membre du Comité local des pupilles de la Nation ;

membre de la Commission du Code civil applicable aux Annamites de Cochinchine ;

membre du Grand Conseil en 1937 ;

membre de la Commission des monuments et sites de la Cochinchine ;

membre du Comité local d'une journée nationale destinée à la gloire de l'Infanterie coloniale ;

¹ Associations d'aide mutuelle et d'assistance sociale.

vice-président de l'AMAS en 1935 ;
vice-président de la Société des études indochinoises en 1941 ;
président de la Commission cochinchinoise de propagande de la Société de protection de l'Enfance annamite ;

secrétaire de la Commission Pétrus Ky chargée d'étudier la question de faire conserver à la langue et à la littérature annamite sa nature et son cachet propres.

A secondé la Société par divers travaux : conférences, traduction de textes annamites en français, préparation d'une étude du folklore annamite

L'un des représentants de la cohorte de ces lettrés annamites qui conservent le culte de leur langue écrite traditionnelle dans sa forme la plus châtiée.

Possédant aussi bien le français et le chinois que sa langue propre, s'est signalé à l'attention des spécialistes par ses travaux d'érudition, et notamment par des traductions qui doivent servir grandement la mutuelle compréhension des éléments français et annamites.

A rendu à la Société des études indochinoises, reconnue d'utilité publique, les plus signalés services, dans tous les domaines qui s'offrent à l'activité de cette compagnie.

M. Lê-thanh-Long,
dôc-phu-au en retraite

Né le 14 juillet 1882, à Phuoc-Lê (Baria).
Nommé élève-secrétaire le 14 janvier 1899 ;
secrétaire auxiliaire de 3^e classe le 14 juillet 1901 ;
secrétaire auxiliaire de 2^e cl. le 1^{er} janvier 1905 ;
secrétaire auxiliaire de 1^{re} cl. le 1^{er} janvier 1909 ;
secrétaire titulaire de 3^e cl. le 1^{er} juillet 1911 ;
secrétaire titulaire de 2^e cl. le 14 juillet 1913 ;
secrétaire titulaire de 1^{re} classe le 1^{er} janvier 1916.
huyên de 2^e classe le 1^{er} janvier 1917 ;
huyên de 1^{re} classe le 1^{er} janvier 1920 ;
phu de 2^e classe le 1^{er} juillet 1922 ;
phu de 1^{re} classe le 1^{er} juillet 1925 ;
doc-phu-su le 1^{er} janvier 1933.
En service au secrétariat du gouvernement, de 1891 à 1902 (Immigration).
En service au 1^{er} Bureau (1902).
En service à Bêntre (1902-1909).
En service à Gocông (1909-1910).
En service au cabinet du gouverneur (1910-1911).
En service au cabinet du gouverneur (1912-1918).
En service à Baclieu (Vinh-chau)(1918-1920).
En service à Baclieu (chef-lieu)(1920-1921).
Bêntre (Mocay)(1921-1927).
En service Disponibilités (1921-1927).
Biênhoà (Longthanh) (1930-1933).
Admis à faire valoir ses droits à une pension de retraite le 1^{er} février 1933.
Requis pour remplir les fonctions de secrétaire de province à Baria (Septembre 1939-Avril 1941).
Décorations : Médaille d'honneur en argent — Chevalier du Dragon d'Annam.
Noté au cours de sa carrière comme :
Collaborateur de tout premier ordre — très intelligent, actif, consciencieux, dévoué
— Fonctionnaire d'élite, lettré, pondéré, d'une grande dignité.

Au Conseil fédéral de l'Indochine

Ses membres cochinchinois

MM. Nguyễn-Thanh-Liêm,
Lê-van-Duc, Hô-van-Trung
et le Dr Nguyễn-van-Thinh
(*L'Écho annamite*, 13 août 1941)

Nous avons donné, dans notre dernier numéro, le *curriculum vitæ* de MM. Truong-vinh-Tông et Lê-thanh-Long. Voici celui des autres membres cochinchinois du Conseil fédéral créé par l'amiral Jean Decoux, gouverneur général de l'Indochine.

N.D.L.R.

M. Nguyễn-Thanh-Liêm est né le 15 août 1887 à Mytho. Industriel annamite, qui dirige à Cholon un groupe important de décortiqueries, M. Liêm est chevalier de la Légion d'honneur et, actuellement encore, membre désigné du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers.

*
* *

M. Jacques Lê-van-Duc est né le 1^{er} février 1887, à Mytho. Propriétaire foncier, il appartient à une grande famille catholique. Conférencier et journaliste de talent, M. Jacques Lê-van-Duc n'a cessé de mettre son activité au service des causes justes et de l'intérêt général.

*
* *

M. le *dôc phu* Hô-van-Trung est né le 1^{er} octobre 1885, à Binh-Thanh (Gocông). Après une brillante carrière administrative, M. le *dôc phu* Trung a pris une retraite bien méritée, mais qui ne sera pas pour lui synonyme de repos. Concurrément avec les fonctions nouvelles et importantes auxquelles il est appelé, il poursuivra la remarquable contribution littéraire qu'il a jusqu'ici apportée au roman annamite, dont il est un des auteurs des plus sains et des plus goûtés.

*
* *

M. le Dr Thinh. Son activité s'est déployé d'une manière heureuse dans le domaine de la médecine et de l'assistance sociale ainsi que dans la vie économique du pays. Sa grande expérience des questions rizicoles l'a fait désigner par le Chef de la Colonie parmi les experts envoyés en mission au Japon lors des récents accords économiques franco-japonais. M. le Dr Thinh est vice-président du comité central de l'A.M.A.S., ancien président du Syndicat des médecins, et dirige de nombreux autres groupements professionnels. [Futur Premier ministre de la Cochinchine (mars-novembre 1946, date de son suicide).]

Interview
Après la création, en Indochine, du Conseil fédéral

Un de ses membres tonkinois :
le docteur Vu-Ngoc-Anh
par Henry Bouchon
(*L'Écho annamite*, 22 août 1941)

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Vu-Ngoc-Anh_Thaibinh.pdf

LES CONSEILLERS FÉDÉRAUX (Cambodge)
(*L'Indochine, hebdomadaire illustré*, 16 octobre 1941)



M. Nhek Tioulong, chauvaikhêt de Kompong-Cham

Né le 23 août 1910, à Phnom-penh, M. Nhek-Tioulong est fils le l'Oknha Nhek, ancien gouverneur de la province de Choeungprey.

Après d'excellentes études françaises au Lycée Chasseloup-Laubat, M. Nhek-Tioulong fut admis dans l'administration cambodgienne en qualité d'anouc-montrey de 2^e classe.

Appelé au début de sa carrière à seconder les gouverneurs provinciaux, il se fit remarquer par une grande capacité de travail, une intelligence vive et une solide instruction.

Il accéda de bonne heure aux fonctions de chef de province par sa nomination, avec l'agrément de Sa Majesté défunte, en qualité de chauvaikhêt de Pursat. Au cours de

son séjour dans cette province, il s'attache d'une façon toute particulière à donner des preuves concrètes de sa sollicitude aux populations arriérées de la Haute Région, dont il parcourt, à maintes reprises et sans souci d'un climat très malsain, les districts les plus éloignés.

Cependant, ses qualités professionnelles le désignaient déjà malgré sa jeunesse pour un poste plus important. C'est ainsi qu'il fut appelé par la confiance du gouvernement royal à prendre bientôt la direction de la province de Kompong-cham, où sa personnalité agissante ne tarda pas à obtenir d'excellents résultats.

Ce jeune gouverneur est titulaire du Monisaraphon et de la Médaille du règne de S. M. Sisowath Monivong.

LES CONSEILLERS FÉDÉRAUX (Tonkin)
M^e TRAN-VAN-CHUONG*
(*L'Indochine, hebdomadaire illustré*, 30 octobre 1941)



Né le 2 juin 1898, au Tonkin, M. Tran-van-Chuong a fait ses études secondaires et supérieures en Algérie et en France, où il est resté onze ans. Après avoir été admis au grade de docteur en Droit, à Paris, en 1922, il a été avocat en Cochinchine de 1925 à 1933 et membre du Conseil de l'Ordre des avocats près la Cour d'appel de Saïgon. Est maintenant inscrit au barreau de l'Annam-Tonkin.

Désigné par le gouvernement, en 1938, pour faire partie du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers de l'Indochine*, a été élu vice-président indigène de cette assemblée.

Est actuellement membre du Conseil supérieur consultatif de l'Indochine et du Conseil fédéral indochinois.

De souche cochinchinoise, est le fils de S. E. le dông-cac Tran-van-Thong, commandeur de la Légion d'honneur*. Est allié à une vieille famille de l'Annam, M^{me} Tran-van-Chuong étant une fille de feu le dông-cac Than-trong-Huê et une petite-fille du prince royal Kiên-Thai-Vuong dont trois fils ont régné sur l'Annam : Kiên-Phuoc, Hâm-Nghi, Dông-Khanh, grands-oncles et grand-père de l'empereur Bao-Dai.

Message radiodiffusé de l'amiral Decoux

L'ACTION GOUVERNEMENTALE EN INDOCHINE FRANÇAISE

(*L'Écho annamite*, 17 novembre 1941)

.....
Abordant l'institution du Conseil Fédéral, réplique du Conseil National de la Métropole, et dont la première session s'ouvrira à Hanoï prochainement, le Chef de la Colonie a affirmé sa confiance dans l'efficacité de l'activité de la future institution.
.....

Conseillers fédéraux (Cochinchine)



M. HO-VAN-TRUNG

(*L'Indochine, hebdomadaire illustré*, 20 novembre 1941)

M. le dôc-phu HO-VAN-TRUNG est né le ... octobre 1885 à Binh-Thonh (Gocong). Après une brillante carrière administrative, M. le dôc-phu TRUNG a pris une retraite bien méritée mais qui ne sera pas pour lui synonyme de repos. Concurrément avec les fonctions nouvelles et importantes auxquelles il est appelé, il poursuivra la remarquable contribution littéraire qu'il a jusqu'ici apportée au roman annamite dont il est un des auteurs des plus sains et des plus goûtés.

Conseillers fédéraux (Cochinchine)



M. Nguyễn-Thanh-Liêm
(*L'Indochine, hebdomadaire illustré*, 20 novembre 1941)

M. Nguyễn-Thanh-Liêm est né le 15 août 1887 à Mytho. Industriel annamite qui dirige à Cholon un groupe important de décortiqueries, M. Liêm est chevalier de la Légion d'honneur.

EN INDOCHINE
Le gouverneur général à l'ouverture du Conseil fédéral
(*L'Écho annamite*, 3 décembre 1941)

Hanoi, 3 décembre. — Le vice-amiral d'escadre Jean Decoux, gouverneur général de l'Indochine, a présidé ce matin à 8 h. 45 au Palais de l'avenue Puginier à l'ouverture de la première session du Conseil fédéral indochinois. Étaient présents, outre les conseillers fédéraux des différents pays de l'Union, M. G. Gautier, secrétaire général du gouvernement général, commissaire du gouvernement ; M. Charton, directeur de l'Instruction publique ; M. Mantovani, directeur des Affaires politiques ; M. Domec, directeur du personnel ; le commissaire Martin, directeur des Services économiques ; le capitaine de vaisseau Robbe, chef du service de l'Information, de la propagande et de la presse ; le capitaine de frégate Ducoroy, commissaire général aux Sports ; M. Lebas, commissaire général à la Jeunesse.

Le gouverneur général, dans une belle allocution dont nous donnons le texte intégral par ailleurs, souhaite la bienvenue aux conseillers fédéraux et trace à grands traits le cadre de leur action, qui doit, en les associant aux recherches et aux études gouvernementales, éclairer et vivifier les efforts de l'autorité, puis il déclare ouverte la première session du Conseil fédéral indochinois.

Son Altesse royale Tiao-kham-Mao, conseiller laotien, dépose ensuite, au nom de tous les conseillers fédéraux de l'Union indochinoise, l'adresse suivante :

« Nous, membres du Conseil fédéral indochinois, réunis pour la première fois en séance plénière, exprimons respectueusement à M. le vice-amiral d'escadre Jean Decoux, gouverneur général de l'Indochine, notre vive reconnaissance pour la haute marque de confiance dont il a bien voulu nous honorer ainsi que l'assurance de notre dévouement le plus absolu. »

Par la même occasion, nous prions le chef de la Fédération indochinoise de transmettre à M. le maréchal Pétain, chef vénéré de l'État français, le message suivant :

« Les conseillers fédéraux des cinq pays de l'Indochine française, réunis pour la première fois le 3 décembre 1941 à Hanoi, à l'occasion de la séance inaugurale du nouveau Conseil fédéral indochinois, assurent M. le maréchal Pétain, chef de l'État français, de leur respectueuse fidélité et de leur dévouement total.

Ils lui expriment leur admiration profonde pour son œuvre de révolution nationale, qui permettra à la France et à son Empire indissolublement liés de triompher de toutes les épreuves. Ils prient M. le gouverneur général de transmettre également les assurances de leur absolu loyalisme l'amiral Platon, secrétaire d'État aux Colonies ».

L'amiral Decoux remercie et fait au Conseil un exposé général de la situation indochinoise, puis il s'entretient quelques instants avec chacun des conseillers fédéraux.

La séance est levée ensuite à 10 heures.

L'amiral Platon envoie un message au Conseil fédéral
(*L'Écho annamite*, 12 décembre 1941)

Le gouverneur général a reçu de M. le secrétaire d'État aux Colonies le message suivant :

« Veuillez transmettre au Conseil fédéral indochinois les sincères remerciements du Maréchal Chef de l'État, pour les sentiments de fidélité et d'attachement qu'il lui a exprimés, à l'occasion de sa première réunion. L'Indochine, qui compte une si grande place dans l'Empire français, est, plus que jamais, dans les épreuves actuelles, l'objet de toute la sollicitude du gouvernement. »

Saïgon

Inauguration d'un buste du maréchal Pétain
À la commission mixte du conseil colonial
(*L'Écho annamite*, 18 mars 1942)

Assistaient, en outre, à cette cérémonie. diverses personnalités locales, notamment :
... Nguyễn-thanh-Liêm, ... Ho van Trang, Dr. Nguyễn van Thinh, Truong vinh Tong,
conseillers fédéraux ;

VERS UN ÉLARGISSEMENT DU CONSEIL FÉDÉRAL AUX EUROPÉENS

Amiral Jean Decoux,
À la barre de l'Indochine,
Plon, 1950, 510 p.

[393] Par la suite, il m'apparut cependant que ce Conseil, dont aucun membre n'était Français, n'était pas suffisamment équilibré, et ne représentait pas une image assez fidèle de toutes les activités de la Fédération. Telle fut l'origine du Grand Conseil fédéral, lequel groupait une soixantaine de membres, tant Français qu'autochtones, et où ces derniers se trouvaient en légère majorité. Tous les conseillers fédéraux de ce nouvel organisme étaient également nommés par le gouverneur général, mais suivant les propositions émanant des divers groupements indochinois, que transmettaient à l'échelon supérieur, avec leur avis motivé, les chefs d'administration locale intéressés. Le grand Conseil fédéral siégea pour la première fois à Saïgon le 16 décembre 1943 ; il tint également une session restreinte à la fin de 1944, et ces deux premières réunions mirent heureusement en relief l'excellence de la réforme. Le coup de force japonais du 9 mars 1945 ne permit pas de pousser plus avant cette intéressante expérience.

Conférence des chefs d'administration locale à Dalat
(*L'Écho annamite*, 8 juillet 1942, p. 4)

Dalat, 8 juillet. — Sur les instructions de Monsieur le vice-amiral d'escadre Jean Decoux, gouverneur général de l'Indochine, ont été tenues à Dalat, les 6 et 7 juillet, des conférences relatives à la réforme des assemblées représentatives des populations indochinoises.

Ces conférences réunissaient, autour du chef de la Fédération indochinoise et de M. Georges Gautier, secrétaire général du gouverneur général, les personnalités suivantes : MM. Pierre Delsalle, résident supérieur au Tonkin ; Rivoal, gouverneur de la Cochinchine ; Grandjean, résident supérieur en Annam ; Brasey, résident supérieur au Laos ; Delens ², résident supérieur au Cambodge ; L.L. E.E. Pham-Quynh, ministre de l'intérieur du gouvernement annamite ; Ung-Hy, ministre du Palais ; et Pen San, ministre de l'intérieur du gouvernement cambodgien ; MM. Chauvet, directeur des Affaires politiques ; Guillien, professeur agrégé ; et Mouret, chef du Service des Affaires politiques intérieurs.

² Jean Delens (ou « de Lens »)(Rouen, 1891-Asnières, 1965) : polytechnicien, capitaine de l'artillerie coloniale affecté au service géographique de l'Indochine (1920), adjoint au résident de Kampot (juin 1928), résident à Prey-veng (avril 1929-sept. 1930), à Battambang (avril 1931), directeur des bureau à la résidence supérieure (1938), résident supérieur (décembre 1941-mars 1943). Chevalier de la Légion d'honneur (*JORF*, 31 décembre 1923).

Il s'agissait de mettre fin au système provisoire instauré par la guerre et qui avait conduit à la suspension des différents conseils de l'Indochine en vue de rétablir un contact plus étroit avec les populations. Il a paru opportun de prévoir des assemblées qui seraient établies sur les principes nouveaux de la Révolution nationale.

Dans cet esprit ont été successivement examinées la structure du Conseil de la Cochinchine et des nouveaux conseils provinciaux de cette colonie, des conseils indochinois de ces trois pays et de leurs conseils provinciaux. [Couronnant cet ensemble, la structure du futur Grand Conseil fédéral a été enfin étudiée.](#)

Un complet accord est intervenu entre les personnalités présentes, chef d'administration locale et représentants des souverains protégés, à la réunion plénière tenue le 7 juillet sous la haute présidence de M. le gouverneur général. Les textes mis au point la veille ont été examinés et approuvés par le chef de la Fédération indochinoise qui avait tenu, auparavant, à recueillir lui-même les avis des représentants de chacun des pays de l'Indochine.

L'accord du département sera demandé pour les textes régissant les conseils français. Ainsi sera réalisé, sous l'impulsion du vice-amiral d'escadre Jean Decoux, une des parties importantes de son programme de rénovation de l'organisation indochinoise destinée à associer plus étroitement Français et Indochinois dans l'intérêt supérieur du pays. (OFI)

Conseil fédéral indochinois
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 19 juillet 1942)
(*L'Écho annamite*, 20 juillet 1942)

Saïgon, 18 juillet. — Ce matin, 18 juillet, à 9 heures, s'est tenue la séance de clôture de la 2^e session du Conseil fédéral indochinois sous la présidence de M. Georges Gautier, secrétaire général du gouvernement général de l'Indochine.

Les honneurs sont rendus par une section de la Garde civile à l'arrivée de M. le secrétaire général à la direction des bureaux du gouvernement de la Cochinchine, qui avait été décorée avec goût pour la circonstance.

M. Schneyder, directeur des bureaux, entouré de ses principaux collaborateurs, M. Pélissier, chef du 1^{er} bureau, M. Chevalier, chef du 2^e bureau, M. Jude, chef du 4^e bureau, M. Cord'homme, M. le doc-phu Thai, saluent M. Georges Gautier, qui est reçu également par le doyen d'âge du Conseil fédéral, M. le doc-phu Le thanh Long, ainsi que par le plus jeune conseiller, S.A.R. le prince Tiao Kham Mao.

Au cours de la séance, M. le secrétaire général du gouvernement général brosse un tableau très complet des travaux du Conseil fédéral et tire une heureuse synthèse des très intéressantes suggestions formulées par MM. les conseillers fédéraux.

À l'issue de la séance, le doyen d'âge de l'assemblée prie M. le secrétaire général de bien vouloir exprimer à M. le vice-amiral d'escadre Jean Decoux, gouverneur général de l'Indochine, les sentiments de profond attachement et de dévouement déférent qu'éprouvent tout les conseillers fédéraux pour le chef de la Fédération.

M. le doc-phu Le thanh Long demande que les sentiments de sincère loyalisme des représentants des populations indochinoises soient transmis au maréchal de France, chef de l'État français, ainsi qu'au gouverneur général Jules Brévié, secrétaire d'État aux Colonies.

Au nom de l'assemblée, le doyen d'âge remercie enfin les collaborateurs du Conseil fédéral dont la 2^e session a été heureusement organisée grâce notamment au concours des services de la direction des bureaux du gouvernement de la Cochinchine.

(OFI)

APRÈS LA CLÔTURE DE LEUR SESSION
NOS CONSEILLERS FÉDÉRAUX SE DÉLASSENT
(*L'Écho annamite*, 22 juillet 1942)

Reçus à la Marine

Dimanche matin 19 juillet, MM. les conseillers fédéraux indochinois se sont rendus, sous la conduite de M. Meillou, administrateur adjoint, aux chutes de Tri An (province de Biênhoà).

Après en avoir admiré le site grandiose, les conseillers fédéraux ont pu se rendre compte de la réserve d'énergie motrice considérable que constituent ces chutes.

A l'aller comme au retour, les paysages variés et les populations rencontrées ont vivement intéressé les représentants de l'Union qui sont rentrés particulièrement satisfaits de cette excursion.

Au cours de l'après-midi, les Conseillers fédéraux ont d'abord visité deux bâtiments de guerre : l'avis « Amiral Charner » et le sous-marin « Pégase ». Ils ont été vivement frappés par la tenue impeccable des équipages et par les diverses installations qui témoignent du souci de la Marine française de faire bénéficier ses bâtiments de la technique la plus moderne.

La visite s'est poursuivie à l'École des mécaniciens, où M. Taboulet, chef du service de l'Enseignement, a remercié les personnalités présentes de l'intérêt qu'elles ont porté à cette École qui, dès la rentrée prochaine, sera une véritable école fédérale, ouverte à tous les candidats de l'Union indochinoise.

A 18 heures, les conseillers fédéraux se trouvaient réunis au carré des officiers où le contre-amiral Bérenger, commandant la Marine en Indochine, avait tenu à les recevoir. L'amiral prononça une brillante allocution au cours de laquelle il souligna l'intérêt que les amiraux et la marine française ont toujours porté à l'Union indochinoise.

Après que M. Lê thanh Long, doyen d'âge, eut remercié l'amiral, un lunch fut servi au cours duquel ne cessa de régner la plus franche cordialité.

Visite de la plantation de Quanloi

Partis de Saïgon vers 6 h. 30, les conseillers fédéraux se sont rendus, lundi 20 juillet, à Hon-quan, pour visiter la plantation de Quanloi, de la Société des Terres-Rouges*. [...]

MISE AU POINT
(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 7 décembre 1942)

Hanoï, 5 décembre. — Une agence d'information étrangère a annoncé la réunion à Hanoï, le 6 décembre, d'une conférence fédérale indochinoise des gouverneurs provinciaux en relation avec des négociations économiques entre le gouvernement de l'Indochine et la mission japonaise en ce pays.

Ce rapprochement est dénué de tout fondement : le Conseil fédéral indochinois réuni à partir du 3 décembre à Hanoi n'est d'ailleurs pas composé de gouverneurs provinciaux, et il n'aborde dans ses réunions que des questions d'ordre purement intérieur.

(Arip)

Allocution de Monsieur le vice-amiral d'escadre Jean DECOUX
gouverneur général de l'Indochine, à l'ouverture du Conseil de gouvernement

(*Le Nouvelliste d'Indochine*, 20 décembre 1942)

[...] Des visites échangées entre les souverains protégés ont illustré le rapprochement des divers États de l'Union. Il en est de même des rapports personnels qui se sont établis entre les représentants de ces pays lors des sessions du Conseil fédéral en décembre 1941 et en juillet 1942. [...]

Saïgon
AU THÉÂTRE MUNICIPAL
(*L'Écho annamite*, 8 janvier 1943)

La représentation du drame de *La Passion du Christ* au théâtre municipal, les samedi 2 et dimanche 3 janvier, a obtenu un succès complet.

En deux soirées consécutives, on jouait à guichet fermés.

M. le vice-amiral d'escadre Jean Decoux, gouverneur général de l'Indochine, arrivé au théâtre à 21 h., accompagné de son chef de cabinet, est reçu au perron par ... les conseillers fédéraux Jacques Lê van Duc et Truong vinh Tông...

TROISIÈME SESSION
du Conseil fédéral indochinois
(*L'Écho annamite*, 25 janvier 1943)

La séance inaugurale

Saïgon, 23 janvier. — Le vice-amiral d'escadre Jean Decoux, haut commissaire de la France dans le Pacifique, gouverneur général de l'Indochine, a procédé, ce matin, à 9 heures, au palais du gouvernement général, à l'ouverture de la troisième session du Conseil fédéral indochinois

Accueilli à son arrivée dans la salle des Fêtes du palais, brillamment illuminée pour la circonstance, par M. le secrétaire général Gautier, commissaire du gouvernement, entouré de M. Chauvet, directeur des Affaires politiques, commissaire adjoint du gouvernement, de M. le commissaire Martin, directeur des Services économiques, et de M. Aurillac, directeur du cabinet, le chef de la Fédération se fit présenter chacun des conseillers fédéraux, avec qui il s'entretient pendant quelques instants.

Étaient présents :

MM. le dôc phu Lê thanh Long, Ung Da, Pey Ngin, Truong vinh Tông, le dôc phu Hô van Trung, Jacques Lê van Duc, Nguyễn thanh Liêm, le Docteur Nguyen van Thinh, S. E. Hoang Yen, S. E. Nguyen Hy, Sun Hieng, Thao Kou, M^e Tran van Chuong, S. E. Var-Kemel, S E Nguyen trong Tân, S. E. Hô dac Diêm, le docteur Vu Ngoc Anh, Tôn thât Viên Dê, Choz Baakham [?], Than trong Phuoc, Pham duy Khiêm, Nguyễn van Huyen et Nhek Tioulong.

Assistaient également à la séance :

MM. Begat, chef du service des Affaires politiques intérieures et chef au secrétariat du Conseil fédéral, Bélissaire, administrateur des Services civils, Le quang Thiêt, bô-chanh détaché au gouvernement général.

Après que chacun eut pris place dans la grande salle du Palais, M. le gouverneur général prononça le discours que nous reproduisons d'autre part, et déclara ouverte la 3^e session du Conseil fédéral indochinois.

Au nom de tous ses collègues, le doyen d'âge du Conseil fédéral, M. le doc phu Lê thanh Long, se fit ensuite l'interprète du Conseil fédéral pour exprimer au Maréchal,

chef de l'État, au secrétaire d'État aux Colonies et l'amiral Decoux, les sentiments de loyalisme de l'assemblée. Voici le texte de cette remarquable allocution :

Adresse du Conseil fédéral

Amiral,

En qualité de doyen des membres du Conseil fédéral, à l'occasion de la 3^e session de ce Conseil, au nom de mes collègues, je vous serais reconnaissant de transmettre à Monsieur le maréchal Pétain, chef de l'État, l'expression de notre fidélité absolue et de notre respectueux attachement à sa personne vénérée.

Je vous prie également de vouloir bien exprimer à Monsieur le gouverneur général Brévié, secrétaire d'État aux Colonies, l'assurance de notre indéfectible loyalisme et du souvenir sincère que nous gardons toujours de son passage bienfaisant à la tête de l'Indochine française.

Je vous demande encore, Amiral, de recevoir, pour vous, l'hommage de nos sentiments d'affectueux attachement et de profonde gratitude pour les efforts soutenus que vous avez déployés pour assurer à ce pays la continuité d'une paix presque absolue.

En effet, au milieu des difficultés sans nombre, nées d'un bouleversement général constaté dans le monde, sous l'impulsion de votre généreuse activité, dont bénéficie ce pays confié à votre sage et éclairée direction, le travail fécond, attesté par une situation économique solide, a pu se développer normalement, à la grande surprise des esprits même les plus avertis.

La Foire de Saïgon, synthèse de la collaboration franco-indochinoise, qui suit celle de Hanoï a un intervalle relativement court, est là comme une justification éloquente de cette appréciation.

J'insiste, enfin, Amiral, pour que vous fassiez part à la Métropole que, d'un cœur serein, nous, ses fils d'adoption, nous n'avons cessé d'avoir foi dans la grandeur de la France éternelle et dans la continuation de sa gloire rayonnante.

*
* *
*

Après quelques paroles de remerciements, l'amiral Decoux leva la séance.

À l'issue de la réunion, M. le gouverneur général tint à se faire photographier entouré des conseillers fédéraux et des chefs de Service présents.

Séance plénière

Saïgon, 23 janvier. — Cet après-midi, à 16 heures, s'est tenue à la salle des Délibérations de la mairie de Saïgon, la séance plénière, de la 3^e session du Conseil fédéral indochinois, sous la présidence de M. Georges Gautier, secrétaire général, commissaire du gouvernement.

M. Chauvet, directeur des Affaires politiques, commissaire adjoint du gouvernement, entouré de MM. le Commissaire Martin, directeur des Services économiques, Belissaire, administrateur des Services civils, Merle, représentant l'Administrateur de la Région Saïgon-Cholon, Begat, chef du secrétariat du Conseil fédéral, et Lê Quang Thiet, bô chanh détaché au gouvernement général, ainsi que le doyen d'âge du Conseil fédéral, M. le dôc phu Lê Thanh Long, et une délégation du Conseil, saluèrent M. Gautier à son arrivée.

Au cours de la séance, M. le secrétaire général donna aux membres du Conseil le compte-rendu des résultats obtenus depuis la précédente session. Puis, dans une atmosphère de courtoisie et de mutuelle compréhension, les représentants de l'Administration et les Conseillers confrontèrent leurs points de vue sur un certain nombre de questions d'actualité. Au cours des débats, M. le secrétaire général tint, selon son habitude, à mettre les membres du Conseil au courant de la situation aussi

exactement que possible, et notamment à leur faire toucher du doigt les difficultés auxquelles se heurte le gouvernement général, soulignant, en contrepartie, les heureux résultats acquis grâce à la collaboration des élites indochinoises.

En terminant, M. le secrétaire général dit quelques mots de la foire-exposition de Saïgon, que les conseillers fédéraux visiteront dimanche 24 et lundi 25 sous la conduite du commissaire délégué de chaque pavillon, demandant à chacun des conseillers de faire part, à leur retour dans leur pays, de leurs impressions de cette grandiose manifestation, de l'amitié et de la solidarité franco-indochinoise, synthèse vivante du fédéralisme indochinois.

Après quelques mots de remerciements du doyen d'âge de l'assemblée, M. le dôc phu Lê thanh Long, à l'adresse du gouvernement général, pour l'esprit de compréhension, la largeur de vues et l'impartialité dont il a fait preuve dans l'examen des questions qui lui ont été soumises par le Conseil fédéral, et à l'adresse du secrétariat du Conseil fédéral, la séance fut levée à 18 h. 46.

LE GRAND CONSEIL FÉDÉRAL (1943-1945)

Le nouveau Conseil fédéral indochinois
(*L'Écho annamite*, 12 juin 1943)

La « Voix de la France » et l' « O.F.I. » viennent d'annoncer la parution d'un décret portant création du nouveau Conseil fédéral de l'Indochine.

La réforme que la Métropole vient de sanctionner à la demande expresse du Gouvernement général de l'Indochine répond à l'opportunité politique de doter la Fédération indochinoise d'une assemblée locale analogue au Conseil national métropolitain ; elle répond aussi bien, dans cet ordre d'idées, aux aspirations de la population française qui, dans son ensemble, a compris les erreurs d'un régime désormais périmé qu'aux aspirations des élites indochinoises ; ces dernières s'étant du reste prononcées pour cette réforme au cours de la session de juillet 1942 du premier Conseil fédéral. Elle marque enfin la volonté du gouvernement de ce pays de poursuivre son action dans le cadre des principes de la Révolution nationale et concrétise sur le plan fédéral la politique de collaboration seule susceptible de conduire à des résultats positifs.

Il convient de mettre en relief les principales caractéristiques du nouveau conseil :

1) Le conseil est mixte Il comprend 23 membres titulaires français et 30 membres titulaires indochinois. Le gouvernement général a ainsi traduit dans le domaine des réalités son souci de donner à la représentation des élites autochtones l'importance qui devait lui revenir.

b) Son recrutement est à base corporative : les conseillers représentent les principales activités de la fédération. Ils sont choisis et nommés pour 2 ans par le gouvernement général sur des listes présentées par les groupements intéressés.

c) Le conseil a un pouvoir consultatif, mais il doit être obligatoirement consulté sur certaines matières, notamment sur les projets budgets généraux et annexes.

d) Il délibère normalement en commissions et se réunit en principe une fois par an en séance plénière.

Sont supprimés :

1. — Le Grand Conseil de intérêts économique et financiers qui était inspiré des anciennes conceptions et avait perdu toute activité et toute utilité réelles et n'avait pas en fait de pouvoirs propres.

2. — Le premier Conseil fédéral qui, purement indochinois, ne représentait pas complètement les différentes activités sociales du pays et dont, au surplus, le rôle était beaucoup plus restreint.

C'est néanmoins le succès de cette première expérience qui a permis le création du nouveau Conseil fédéral représentatif de toutes les activités de la fédération.

Le nouveau conseil fédéral de l'Indochine
(*L'Écho annamite*, 19 août 1943)

La structure politique de l'Indochine nouvelle prend forme : la création du nouveau Conseil fédéral de l'Indochine marque une étape nouvelle dans la voie tracée par la Révolution nationale pour doter la fédération d'une institution représentative efficace.

Conçu sur la mode corporatif, se rapprochant du Conseil national métropolitain, le nouveau conseil répond aux aspirations des élites indochinoises qui avaient explicitement souhaité cette réforme au cours de la session du Conseil fédéral de juillet 1942.

Il répond également aux aspirations de la population française qui désirait voir assurer auprès du gouvernement général une représentation complète des forces vives du pays.

Ce nouveau conseil tend, en effet, à combler la lacune qui résultait de la mise en veilleuse, en novembre 1940, du système représentatif tel qu'il existait sous la forme du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers.

Il tend, en outre, à élargir les attributions et le cadre du premier Conseil fédéral créé en 1941. Celui-ci, purement indochinois, ne représentait pas complètement les différentes activités sociales du pays. Né sous l'empire de circonstances qui exigeaient de maintenir un contact réel entre le gouvernement et la population indochinoise après la disparition des assemblées élues, il ne pouvait offrir, en raison de la rapidité de sa constitution qu'une solution partielle.

Les conseillers eurent aussitôt conscience de la nécessité d'élargir leur compagnie et proposèrent eux mêmes d'étendre son cadre aux éléments français et de créer une assemblée mixte représentative de la diversité des intérêts et besoins indochinois, tant français qu'autochtones.

Les caractères de ce Conseil ont été, bien entendu, étroitement inspirés de la doctrine de la Révolution nationale.

C'est un corps mixte : il comprend vingt-trois conseillers français et trente indochinois :

	Français	Indochinois
Cochinchine	3	3
Annam	4	4
Tonkin	7	9
Cambodge	3	4
Laos	1	2

Le gouvernement général a ainsi traduit, dans le domaine des réalités, son souci de donner à la représentation des élites autochtones, l'importance qui devait lui revenir. Il est bon d'insister sur cette innovation qui atteste le changement d'esprit présidant à l'élaboration de ce nouveau texte. Le conseil doit, par sa composition, donner une

physionomie aussi fidèle que possible des principales activités du pays. Au lieu de faire représenter les diverses catégories de la population par des personnalités souvent étrangères à ces collectivités, il sera fait appel à leurs membres mêmes.

Il en résultera, en premier lieu, un accroissement de la compétence que les systèmes d'inspiration démocratique négligeaient trop souvent.

En outre, il s'agit, sur le plan des réalités concrètes, d'assurer aux intérêts et aux besoins multiples de l'activité économique et sociale de la Fédération, quels qu'ils soient, une représentation complète en rapport avec l'importance sociale de chacun.

Ce système suppose une classification des activités et la représentation effective de celles-ci sans souci de dosages politiques : le gouvernement, en définitive, arbitre responsable des intérêts en présence, et juge de l'intérêt général, ne peut que partir de la réalité et de l'existence des activités à représenter pour déterminer la composition numérique du conseil.

Aussi bien son recrutement est-il conçu sur le mode quasi corporatif. Ce ne sont pas des volontés ou des opinions abstraites qui seront représentées mais des intérêts. C'est donc tout naturellement aux groupements professionnels, qui préfigurent l'organisation corporative dans ce pays, auxquels il doit être fait appel pour présenter des listes de personnalités qualifiées.

Les candidats seront donc présentés par leurs pairs et c'est parmi eux que le gouverneur général fera son choix. Les conseillers seront nommés pour deux ans. Ils représenteront l'agriculture, le commerce, l'industrie et, dans chacune de ces branches, les petites, les moyennes les grosses entreprises auront leurs porte-parole.

Les professions libérales seront aussi représentées ainsi que les organismes de caractère culturel et social.

Conformément aux principes de l'État français nouveau, le Conseil fédéral, comme le Conseil national, n'aura que des attributions consultatives. Il éclairera le gouvernement sur les besoins de ses mandants et s'efforcera de créer un circuit de confiance et d'information entre les activités de la Fédération et les grands services chargés de les contrôler et de les sauvegarder, au mieux des intérêts de la collectivité indochinoise.

Néanmoins, le Conseil sera obligatoirement consulté sur certaines matières, notamment sur les projets de Budget général et annexes.

Enfin, ce Conseil travaillera autant que possible en commissions dans le but de s'appuyer essentiellement sur la compétence. On abandonnera le mode de travail parlementaire en séance.

Le législateur a tenu compte, là encore, de cette vérité dégagée par tous les théoriciens de la science politique : le véritable mode de travail en commun est celui qui consiste à grouper dix à quinze personnalités au maximum et de leur soumettre des sujets concrets et bien délimités.

Toutefois, les réunions en séances plénières, notamment dans certains cas urgents ou solennels, sont également prévues.

En principe, le Conseil fédéral aura une session annuelle, mais pourra être consulté à toute époque par l'intermédiaire de ces commissions, ce qui assurera la permanence de la représentation auprès du gouvernement et des contacts de celui-ci avec les intérêts en cause.

Tels sont les caractéristiques du nouveau Conseil fédéral. Les idées qui ont présidé à son organisation procèdent du désir du pouvoir responsable d'être exactement éclairé et de réaliser avec les éléments de l'élite de la population une collaboration féconde. Il répond, *mutatis mutandis*, à ces paroles si justes et si élevées du Maréchal :

« Ce que je désire, c'est assurer une représentation réelle des forces vives du pays. Les assemblées nationales, régionales, départementales, municipales ne représenteront pas une poussière d'individus, mais la nation avec ses cadres traditionnels. Elles seront une représentation aussi exacte que possible.

Je voudrais qu'on y trouvât l'écho, le reflet de la vie, de l'atelier de l'artisan, de la boutique du commerçant, de l'usine de l'ouvrier et, surtout, du champ où le patient cultivateur sème le blé, taille la vigne, récolte la moisson.

Les conseils ne seront plus des arènes où l'on se bat pour le pouvoir, où naissent les intrigues et les combinaisons intéressées.

Leur mission sera de donner des conseils éclairés au chef responsable qui commande. »

(*Indochine* [hebdomadaire illustré])

N° 3176

(*Bulletin administratif de l'Annam*, 16 octobre 1943)

LE RÉSIDENT SUPÉRIEUR EN ANNAM

Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu le décret du 20 Octobre 1911 ;

Vu le décret du 18 Juin 1941 ;

Vu le décret du 31 Mai 1943 portant création d'un Conseil Fédéral en Indochine ;

Vu l'arrêté de M. le Gouverneur Général fixant les modalités d'application du décret précité,

ARRÊTE:

Article premier. — Les Commissions locales prévues aux articles 1^{er} et 6 de l'arrêté susvisé aux fins de dresser les listes des candidats à proposer pour faire partie du Conseil Fédéral de l'Indochine seront, en ce qui concerne les candidats français, composées comme suit :

1. — Commission chargée de choisir les représentants des employés de commerce et d'industrie

Président : M. Gottrand, employé de la Société Indochinoise pour les Eaux et l'Electricité en Annam* à Hué

Membres : MM. Nadaud, Gérant de la maison « Morin Frères* » à Hué

Seneur, Directeur de l'agence de la maison « Denis Frères* » à Tourane,

2. — Commission chargée de choisir les représentants des activités culturelles ou sociales. des œuvres de jeunesse et des familles nombreuses

Président : M. Lafferranderie, Président de l'Union Locale de la Légion des Combattants et volontaires de la Révolution. Nationale à Hué.

Membres : MM. Niedrist, Sous-Directeur de la Société Indochinoise pour les Eaux et l'Electricité en Annam* à Hué.

le R. P. Dancette, Directeur de l'Institut de la province à Hué.

Art. 2. — L'Administrateur Directeur des Bureaux- de la Résidence Supérieure en Annam chargée de l'exécution du présent arrêté.

Hué, le 19 Septembre 1943.

Signé : L. GRANDJEAN.

Promotions dans la Légion d'honneur

Le Dr Nguyễn van Thinh

(*L'Écho annamite*, 10 novembre 1943)

Son activité s'exerce dans de nombreux domaines : dans l'Assistance sociale, où il occupe les fonctions de vice-président du Comité central de l'AMAS, dans l'Association des riziculteurs, où ses avis éclairés sont unanimement appréciés, au Conseil fédéral où il a été appelé à siéger par la confiance de l'amiral Decoux.

Réunion de la Commission mixte du Grand conseil des intérêts économiques et financiers (Section Nord)
(*L'Écho annamite*, 2 décembre 1943)

[...] En raison de la création prochaine du nouveau Conseil fédéral indochinois [ou Grand Conseil fédéral], la commission mixte du Grand conseil instituée en 1940 se réunissait pour la dernière fois. [...]

L'amiral Decoux
remet les insignes de la Légion
d'honneur aux nouveaux promus du Tonkin
(*L'Écho annamite*, 16 décembre 1943)

Hanoï, 8 décembre. — Le mercredi 8 décembre 1943, au cours d'une prise d'armes solennelle, le vice-amiral d'escadre Jean Decoux... a remis les insignes de leur nouvelle dignité à MM. Tran-van-Chuong, avocat à la Cour d'appel de Hanoï...

C'est en présence des plus hautes autorités civiles et militaires de la capitale que s'est déroulée l'émouvante cérémonie traditionnelle. [...]

On remarquait... M. Pham lé Bong, conseiller fédéral, etc.

L'ouverture du Conseil fédéral de l'Indochine
par le vice-amiral J. Decoux
(*L'Écho annamite*, 23 décembre 1943)

.....
Le nouveau Conseil fédéral

La création de votre Conseil, Messieurs, marque pour l'Indochine une nouvelle étape dans le voie tracée par la Révolution nationale.

Conçu sur le mode corporatif, à l'image du Conseil national, il permettra au gouvernement d'étendre ses contacts avec le pays et d'en accroître encore l'efficacité.

En réunissant les élites françaises et indochinoises comme elles sont associées dans l'action et les réalisations, le Conseil fédéral ne constitue pas seulement le symbole de la collaboration franco-indochinoise ; il en est véritablement l'expression. et il la traduit dans l'ordre des réalités,

La représentation autochtone y y a été fixée sans aucun souci de dosages politiques. Ainsi se manifeste la volonté française d'assigner ici aux activités et aux intérêts proprement indochinois un rang correspondant à celui qu'ils occupent effectivement dans le pays.

Pour la première fois, votre assemblée offre donc un tableau harmonieux et fidèle de la Fédération, où toutes les classes et toutes les valeurs sociales de la population ont trouvé leur juste place.

Conformément aux principes de l'État français, et comme les membres du Conseil national, vous n'aurez que des attributions consultatives. En revanche, vous pourrez être consultés sur tous sujets d'intérêt fédéral, quels qu'ils soient. Nommés en vertu de votre compétence et de votre mérite sur présentation de vos pairs, et non plus élus, libérés, par suite, de toute servitude électorale, il vous appartiendra de donner vos avis en toute indépendance, animés du seul souci d'éclairer le chef responsable à qui appartient la décision. Vous avez devant vous un champ d'action élargi sans qu'il soit porté atteinte au principe d'autorité. Ainsi seront évitées la surenchère et la démagogie, tares des anciennes assemblées.

.....

Le fédéralisme indochinois
par N.H.T.
(*L'Écho annamite*, 13 janvier 1944)

Dans son discours prononcé le 16 décembre 1943, devant le Conseil fédéral, à Saïgon, le vice-amiral d'escadre Jean Decoux a dit : « Le fédéralisme n'est pour l'Indochine que l'expression moderne d'une tendance politique déjà historique.

Dès la création de l'Union indochinoise, en 1887, la France en avait deviné le véritable sens et indiqué les lignes essentielles, et si les formes idéologiques et même juridiques du libéralisme, qui aboutissaient en fait soit au nivellement et à l'unification, voire au cloisonnement et à l'opposition, avaient gêné, jusqu'ici, le plein épanouissement de cette tendance, il n'en est pas moins vrai que les réalités lui avaient, d'elles-mêmes, largement ouvert les voies : la Révolution nationale, en donnant à nos institutions une orientation nouvelle, a permis de rendre à la politique fédérale son véritable aspect, et d'en faire la base de réalisations effectives ».

Certes, la création du Conseil fédéral a marqué, pour l'Indochine, une nouvelle phase d'évolution, qui n'implique point des tâtonnements périlleux, des renoncements brutaux générateurs de confusion et de contrariété, mais seulement une poursuite consciencieuse, décisive, en ce pays, de l'œuvre française dépouillée des tares de l'ancien régime.

L'Indochine a, désormais, un plan d'action nettement défini, sorti de sa volonté de s'insérer dans le cadre du monde en pleine réorganisation, et en vertu duquel toutes les races qui la composent réaliseront librement leur propre destinée, dans la concorde et la prospérité, sous l'égide de la France.

Le chef de la Fédération, en attachant un prix particulier à cette prérogative, en raison même de l'importance de tout premier plan qu'elle revêt, attend de l'Assemblée qui a concrétisé d'ores et déjà les aspirations fécondes de l'Indochine, une collaboration autant dévouée qu'intelligente, qu'il considère justement comme capitale.

Conçu sur le mode corporatif, à l'image du Conseil national, notre Conseil fédéral, composé nécessairement des personnalités les plus représentatives dans tous les ordres d'activités, permettra au gouvernement « d'étendre ses contacts avec le pays, et d'en accroître encore l'efficacité ».

Il ne pourrait se trouver, au sein de cette assemblée, ni surenchère ni démagogie, qui en sont purement exclues par l'esprit même de sa constitution ; elle ne reconnaît, conformément aux principes de l'État français, à ses membres, que des attributions consultatives. Nos conseillers fédéraux, ainsi nommés selon leur compétence et leur mérite, libérés de toute servitude électorale, donneront leurs avis en toute indépendance. Ils ont le devoir d'éclairer le chef suprême, à qui seul incombe la responsabilité de l'existence collective.

L'amiral Decoux a, maintes fois, insisté sur cette doctrine, dont nous avons mesuré l'ampleur et la portée. Il serait trop long d'énumérer, ici, toutes les manifestations de la solidarité fédérale, qui s'avère, en effet, plus nécessaire que jamais. Des préoccupations primordiales du Gouvernement, recommandent notre méditation constante et notre concours pratique ; elles se sont traduites, et continuent à se traduire, dans tous les domaines politique, économique, social, moral et intellectuel, par de fécondes réformes de structure.

Mais qu'est-ce que le fédéralisme, sinon, comme a dit notre gouverneur général, « cet effort de coordination entre les différentes parties de la population indochinoise, entre ses élites, entre les pays eux-mêmes de l'Union, en vue de donner à ceux-ci une conscience toujours plus nette de leur solidarité ».

Liste des conseillers fédéraux du Tonkin
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 16 avril 1944, p. 450-451)

Noms	Profession	Date d'expiration du mandat
• Conseillers titulaires		
M. Guillaume, gérant de la Ferme des Banians à Thainguýên	Repr. des agriculteurs ou colons	30-11-1945
S.E. Vu ngoc Hoanh, tông-dôc en retraite à Namdinh, propriétaire	Repr. de agriculteurs	30-11-1944
M. Ngô tiên Canh, producteur de riz à Phulangthuong	id	30-11-1945
M. Lê đfnh, Canh, éleveur à Hanoï	id	30-11-1944
S.E. Hô dac Diêm, tông-dôc à Hadông, propriétaire	id	30-11-1945
M. Drouin, directeur général de la S.I.E. à Hanoi	Repr. des commerçants ou banquiers	30-11-1945
M. Phung nhu Cuong, propriétaire d'une fabrique de peinture, à Hanoï	Repr. des commerçants	30-11-1944
M. Huas (René), directeur de la Sté française des Charbonnages du Tonkin à Hongay	Repr. des industriels	30-11-1944
M. Eglinger, directeur de la Société commerciale asiatique à Namdinh	id	30-11-1944
M. Pham lê Bông, président de la Chambre des représentants du peuple du Tonkin à Hanoï	id	30-11-1945
M. Rigault (Georges), chef de service à la maison Descours et Cabaud	Repr. des employés de commerce et d'industrie	30-11-1944
M. Nguyễn dùy Thanh, ingénieur à la S.I.E.	Repr. des employés de commerce et d'industrie	30-11-1945
M ^e de Saint Michel Dunezat, bâtonnier de l'ordre des avocats près la cour d'appel de Hanoï	Repr. des professions libérales	30-11-1944
M ^e Trần van Chuong, avocat près la cour d'appel de Hanoï	id	30-11-1944

R.P. Vacquier, missionnaire à Namdinh	Repr. les activités spirituelles, sociales, jeunesse, famille	
Dr. Vu ngoc Anh, médecin de l'Assistance à Thaibinh	id	30-11-1944
• Conseillers. suppléants		
M. Leconte, planteur et éleveur à Dong lang Chiné — Hanam		30-11-1944
M. Douguet, résident supérieur honoraire à Hanoï		30-11-1945
M ^e Nguyễn huy Lai, avocat près la cour d'appel de Hanoï		30-11-1945
M. Tôn thất Binh, directeur de l'École Thang Long à Hanoï		30-11-1944
M. Nguyễn van Huyền, membre permanent de l'École française d'Extrême-Orient à Hanoï		30-11-1945

Ont été nommés conseillers fédéraux...
(*Indochine, hebdomadaire illustré*, 20 janvier 1945)

Du Tonkin :

M. OUDIN Jean-Marie

Né le 18 mars 1906 à Paris, directeur de la Compagnie générale de commerce. Arrivé en Indochine en 1923 comme employé à la Compagnie Optorg, il est, depuis 1939, au service de la maison Rondon*, actuellement Compagnie générale de commerce. S'occupe principalement de questions minières.

M. DOAN-VAN-VAN, dit DUC-TRINH

Né en 1914 à Hoa-hy, huyên de Cat-hai, province de Quang-yên. Directeur des Fabriques de nuoc-mam « Van-Vàn ». Membre du comité du Groupement professionnel de la production agricole et forestière (sous-section pêcheries).

M. NGUYEN-NGOC-NGOAN

Né le 26 juillet 1912 à Thinh-hao, canton de An-ha huyên de Hoan-loug (D. S. H.). Architecte agréé par le Gouvernement. Tient un cabinet d'architecte à Hanoï. Ancien élève diplômé de l'École supérieure des Beaux-Arts de Hanoï (section architecture).

M. PÉTOT Charles

Né le 13 janvier 1895 à Saint-Georges-de-Crémone (Italie). Directeur de la papeterie* et de la pyrotechnie de Dap-cau*. Membre de la commission municipale de la commune mixte de Bac-ninh depuis sa création, en 1938.

M. NGUYEN-HUU-TAO

Né le 1^{er} septembre 1901 à Kim-liên (D. S. H.). Professeur de l'enseignement primaire supérieur à Haïphong. Titulaire du diplôme d'études primaires supérieures franco-indochinoises et du diplôme d'études supérieures de pédagogie. Trésorier de l'Association pour la diffusion du quốc-ngu. Commissaire Scout.

De l'Annam :

S. E. NGUYEN-KHAC-NIEM

Né en 1886 à Thinh-xa, canton de An-ap, huyên de Huong-son, province de Ha-tinh. Reçu cu-nhân au concours triennal de 1906 et hoàng-giap (lauréat du doctorat) en 1907. De 1911 à 1933, a été nommé successivement professeur, dôc-hoc, puis tri-phu.

Après une carrière mandarinale, il a été admis à la retraite avec le grade de hiêp-ta dai-hoc-si alors qu'il était tông-dôc de Thanh-hoa. Il a présidé la commission de traduction du nouveau code pénal annamite en 1932. Il est commandeur du Dragon d'Annam et chevalier de la Légion d'honneur.

S. E. DANG-THANH-DON

Né en 1885 à Long-vân, Binh-dinh (Annam). Reçu cu-nhân n° 1. Tri-phu, en 1919, de la nouvelle province de Kontum, il termine une carrière dans le mandarinat comme tuân-vu de Quang-tri, où il crée le village de colonisation de Binh-long, et phu-doan de Thua-thiên. Il a été promu ministre honoraire en 1940. S. E. Dang-thanh-Dôn est commandeur du Dragon d'Annam.

M. VO-DINH-DUNG

Né le 5 décembre 1901 à Van-an, canton de NChiahà, phu de Tu-nghia, province de Quang-ngai. Propriétaire foncier et entrepreneur de travaux publics. Membre de la commission municipale de Dalat de 1932 à 1941. Élu membre de la Chambre des représentants du peuple de l'Annam en 1933.

M. NGUYEN-KHOA-PHONG

Né le 12 avril 1908 à Hué ; Il est le fils de S. E. Nguyễn-khoa-Ky, baron de An-Phu, ancien membre du Co-mât, ministre en retraite. Licencié en droit et certifié de l'École des sciences politiques de Paris. A collaboré aux travaux d'élaboration des nouveaux codes d'Annam. Il a été secrétaire particulier de S. M. l'empereur d'Annam de 1932 à 1936. A occupé plusieurs postes dans le mandarinat ; il est actuellement juge au Tribunal d'appel annamite.

R. P. NGUYEN-VAN-THICH

Né le 3 septembre 1899, originaire de Niêm-pho, canton de Phuoc-yên, huyên de Quang-diên, province de Thua-thiên. Titulaire du diplôme d'études complémentaires. Directeur de l'École de la Citadelle de Khanh-hoa en 1911 et en 1915-1916. Sorti du grand séminaire de Hué en 1926. Directeur de la revue *Vi Chua*. Aumônier de l'école Pellerin à Hué.

M. PHAM-DOAN-NIEM

Né en 1903 à Xuan-ty, canton de Hà-lang, huyên de Quang-diên, province de Thua-thiên. Diplômé d'études complémentaires en 1921 et de l'École supérieure de pharmacie de Hanoi en 1924. Pharmacien libre à Tourane depuis 1927.

De Cochinchine :

M. LE-VAN-MEO

Né le 21 août 1903 à Đông-Hoa (Gia-dinh). A fait ses études au collège Chasseloup-Laubat, puis à l'École supérieure de commerce de l'Indochine à Hanoi. Professeur de cours commerciaux de 1930 à 1939. Vice-président du Comité de la Société de secours mutuels des employés cochinchinois de commerce et d'industrie. Sous-directeur de la Société annamite de crédit*, premier établissement de crédit fondé par des Annamites en Indochine.

M. DINH-QUANG-CHIEU

Né à Sadec le 15 avril 1911. A fait ses études à l'institution Taberd, à Saïgon, puis au lycée de Montpellier. Ancien élève de l'École centrale de Paris [ECP] et diplômé de l'École supérieure d'électricité de Paris. Après un emploi à la Compagnie des eaux et d'électricité de l'Indochine* à Paris, il rentre en Indochine comme ingénieur adjoint, puis chef des bureaux d'études au laboratoire de cette société à Saïgon. Remplit en outre les fonctions de secrétaire au comité d'administration de l'Association des ingénieurs et techniciens indochinois.

Du Cambodge :

M. LONNÉ Camille

Né le 17 octobre 1893. Arrivé en Indochine en 1921 au service de la maison Denis frères, il en est devenu le directeur en 1931 pour les agences de Saïgon et Phnom-Penh. Chevalier de la Légion d'honneur, Croix de guerre, Médaille coloniale.

Du Laos :

M. LHÉMERY Fernand

Né en 1908 à Versailles. Négociant, industriel à Paksé (Laos). En Indochine depuis 1928. Au service de la Société Poincard et Veyret, à Phnom-Penh, de 1931 à 1939, puis exportateur-transitaire à Phnom-Penh.

M. Lhémery a créé à Paksé un centre industriel d'égrenage de coton, huilerie, préparation des peaux de bovins et bubalins. Il est courtier du Comptoir des corps gras, agent de la Société cotonnière du Tonkin et du Comptoir des textiles, correspondant du Comptoir des peaux et cuirs.

M. THAC-PHAN

Né en 1885 à Borikhane (province de Vientiane). Nommé dans l'Administration laotienne en 1914 au grade de ratsavong, après avoir été, pendant deux ans, secrétaire des résidences à Xieng-kouang, il a pris sa retraite en 1940 avec le grade de chao-muong.



M. OUDIN



M. DOAN-VAN-VAN



M. NGUYEN-NGOC-NGOAN



M. PETOT



M. NGUYEN-HUU-TAO



S. E. NGUYEN-KHAC-NIEM



S. E. DANG-THANH-DON



M. VO-DINH-DUNG



M. NGUYEN-KHOA-PHONG



M. LONNE



M. DINH-QUANG-CHIEU



M. LE-VAN-MEO



M. LHEMERY



M. THAO PHAN